

PROMOTIONS DE GRADE :

Des propositions du Ministère encore insuffisantes !

La CGT agit sans compter !

Depuis 2017, deux pétitions CGT ont été lancées sur internet avec des centaines de signatures et de commentaires d'agents ulcérés par l'absence de reconnaissance de leur investissement personnel !

La CGT a également rencontré le **Directeur de Cabinet de la Ministre** Mme Agnés BUZIN, puis le **Directeur des ressources humaines** M.BLONDEL et son équipe en répercutant fortement le malaise des agents et portant leurs revendications de meilleures promotions.

Elle rencontrera prochainement Mme Fourcade, la nouvelle **Secrétaire Générale des ministères sociaux**, afin de poursuivre ce travail.

La mobilisation des agents commence à payer!!!

Ces diverses actions portées par la CGT ont contribué à convaincre la DRH ministérielle de revoir à la hausse les propositions de taux de promotion.

Elle a convié les organisations syndicales à une réunion nationale afin de discuter des taux de promotion à venir pour tous les agents des ministères sociaux avant de les soumettre à l'arbitrage du guichet unique.

Par exemple, pour les adjoints administratifs, le taux actuel de 7,5 % en 2018 permettant d'être promu AAP1 passerait à 10% en 2019, 11% en 2020 et 12% en 2021.

Mêmes insuffisantes au regard du nombre de promouvables, cette proposition d'augmentation des taux de promotion est à mettre au crédit de la mobilisation des personnels, sous l'impulsion de la CGT !

Des propositions qui restent en deçà des attentes des agents...

Les ministères sociaux sont caractérisés depuis de nombreuses années par l'indigence des promotions ! Ce constat s'appuie d'ailleurs sur des statistiques officielles (les « bilans sociaux ») qui indiquent qu'en

moyenne, le taux de promotion au grade supérieur est de 11% pour l'ensemble des corps.

Taux homéopathique par rapport aux agents qui attendent depuis des lustres une promotion méritée !



Face à ce constat implacable qui bloque les carrières des agents, la DRH Ministérielle affirme vouloir :

- Corriger les « **phénomènes d'engorgement** » sur certains changements de grade, en clair, débloquer les agents coincés dans le dernier échelon de leur grade...
- Donner la possibilité aux agents de **dérouler une carrière sur au moins 2 grades** (mesure phare du protocole PPCR sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique.)

Un impact encore trop faible sur les carrières.

Pour les corps communs (les adjoints administratifs et techniques, les secrétaires administratifs) les taux de promotion que la DRH ministérielle va négocier avec la Fonction Publique ne permettront pas d'atteindre ces objectifs. Il en est de même, à quelques nuances près, pour les corps spécifiques. Ainsi :

- Soit le nombre de promotions restera entre 2019 et 2021 **au mieux équivalent** à celui des années précédentes.

Or, les agents eux-mêmes savent parfaitement combien ces promotions sont insuffisantes et qu'il faut à ce jour attendre de nombreuses années avant de passer au grade supérieur !

- Soit le nombre de promotions sera **légèrement supérieur** à celui de 2018 mais sera sans commune mesure avec le nombre d'agents promouvables, en forte hausse depuis 2017 sur certains corps de catégorie « C » !

Par exemple, il y aurait 22 postes supplémentaires par an pour passer Adjoint Administratif Principal de 1ère classe alors que le nombre d'Adjoints Administratifs

*Principal de 2ème classe promouvables a bondit de plus de **1000 agents** ! (2624 AAP2 attendent une promotion en 2019 contre 1599 en 2017 !)*

Par ailleurs, **la moyenne d'âge des agents est de plus en plus élevée** (au-delà de 50 ans dans les fins de grade). De nombreux agents partiront donc en retraite sans la moindre promotion !!!

Enfin, l'effet conjugué des départs accélérés à la retraite et de l'absence de recrutement de nouveaux agents va mécaniquement **faire baisser le nombre de postes à la promotion et mettre le corps des adjoints en déclin** !

Pour la CGT, il faut des propositions autrement plus ambitieuses !

Afin de permettre un déroulement de carrière des agents, la CGT continue de porter les revendications suivantes :

Catégorie C :

- ↳ **Redéfinir les conditions de passage d'AAP2 en AAP1 avec un taux de 15% minimum** est particulièrement urgent puisque **3.482 agents** (soit 63 % des personnels. du corps des adjoints) sont désormais AAP2 !!!

Catégorie B :

- ↳ **Résorber les blocages de carrière de SA de classe normale en classe supérieure** à raison de **487 agents à promouvoir sur les trois prochaines années** (effectifs des 3 derniers échelons du grade de SA classe normale)
- ↳ **Résorber les blocages de carrière de SA de classe supérieure en classe exceptionnelle** à raison de **550 agents à promouvoir sur les trois prochaines années** (effectifs des 3 derniers échelons du grade de SA classe supérieure)

Catégorie A :

- ↳ **Résorber les blocages de carrière des Attachés en Attaché principal** : La CGT demande la mise en œuvre immédiate du déverrouillage sur trois années du taux de promotion pour raison démographique, comme le prévoit le statut.
- ↳ **Faciliter l'accès au grade d'Attaché hors classe au plus grand nombre d'Attachés principaux** : assouplir les conditions d'accès à ce grade à accès fonctionnel, de manière à atteindre les 10% de promotion prévus par les textes.

Pour les autres corps spécifiques à notre champ ministériel (IASS/MISP/PHISP/IES/IGS/T3S/Adjoints sanitaires)

- ↳ la CGT revendique une étude des blocages constatés et des mesures à prendre pour les résorber.

Enfin, pour tous les corps,

- ↳ la CGT revendique que **les agents bloqués dans le dernier échelon de leur grade soient prioritairement promus au grade supérieur.**

La CGT mène une action d'ampleur depuis janvier 2017 pour défendre les promotions des agents de toutes catégories des ministères sociaux !!!

Avec votre soutien sans faille, poursuivons cette mobilisation pour nos carrières, nos promotions et notre dignité d'agent public!!

